

3 décembre 2019

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le trois (3) décembre 2019, à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Simon Valcourt, René Martin, Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau, et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures deux (20h02), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du Conseil.

**Assemblée publique de consultation 20h02 à 20h27**

À 20h02 débute l'assemblée publique de consultation concernant des modifications apportées au plan d'urbanisme, aux règlements de zonage et des permis et certificats ainsi qu'au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Une période de question est tenue à l'intention des personnes présentes.

Fin de l'assemblée publique : 20h27.

19-12-219

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2019;
- 4. TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer 2019-11-26;
  - 4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 350 700\$ qui sera réalisé le 9 décembre 2019;
  - 4.3 Adjudication – emprunt par billets au montant de 350 700\$ - 9 décembre 2019;
  - 4.4 Budget supplémentaire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains relatif au traitement des matières recyclables pour l'exercice financier 2020 – Adoption;
  - 4.5 Budget supplémentaire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice financier 2020 – Adoption;
  - 4.6 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 258-17-20, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de perception;
  - 4.7 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 230-1-20 visant la modification de la clause de taxation imposée dans le règlement numéro 230-04;
  - 4.8 Décompte progressif # 1 – Pavage Drummond inc. – Travaux de pavage des chemins Larocque et Gaudreault;
  - 4.9 Construction d'un chalet des loisirs – Plans et devis – Offre de services professionnels;
  - 4.10 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Dossier no 00027850-1 – 54100 (16) – 2019-07-14-32 – Demande de versement de la subvention;
  - 4.11 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux - Dossier no

- 00028796-1 – 54100 (16) – 2019-10-23-23 – Demande de versement de la subvention;
- 4.12 Fondation Caramel – Renouvellement de l'entente;
- 4.13 Renouvellement adhésion 2020 – FQM – (Fédération Québécoise des Municipalités);
- 4.14 Renouvellement adhésion 2020 – Le Réseau d'Information Municipale du Québec;
- 4.15 Renouvellement adhésion 2020 – Organisme du bassin versant de la Yamaska;
- 4.16 Renouvellement adhésion 2020 – Réseau environnement;
- 4.17 Renouvellement adhésion 2020 – Association québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA);
- 5. ADMINISTRATION :**
- 5.1 Adoption du calendrier des réunions de conseil pour l'année 2020;
- 5.2 Politique de rémunération des employés – Adoption;
- 5.3 Signature – Contrats des employés municipaux;
- 5.4 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
- 5.5 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- 5.6 Demande de subvention – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives – Nommer un responsable.
- 6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT :**
- 6.1 Renouvellement de l'entente MTQ – Fauchage de la roue 224;
- 6.2 Remplacement du panneau électrique station de pompage – Entériner le mandat confié à la firme Thibeault Électrique;
- 6.3 Formation OPA – Yan Inkel;
- 6.4 Contrat d'entretien des gazons – Saison 2020;
- 6.5 Renouvellement de l'adhésion – Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (A.P.O.M.).
- 7. URBANISME :**
- 7.1 Second projet de règlement numéro 269-17-19 – Adoption;
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
- 8.1 Comité de revitalisation de la rivière Chibouet – Demande d'appui financier;
- 8.2 Les journées de la persévérance scolaire – 17 au 21 février 2020;
- 8.3 Entraide Mutuelle relative à la sécurité civile – Demande de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;
- 8.4 Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local.
- 9. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM) :**
- 9.1 Aucun point
- 10. IMMEUBLES :**
- 10.1 Plan d'implantation chalet des loisirs - Mandat arpenteur;
- 10.2 Réfrigérateur cantine – Entente Marché Désilets;
- 10.3 Amplificateurs d'ondes cellulaires – Mairie et salle municipale – Mandat à la firme « Daniel radio tv et fils inc. ».
- 11. VARIA :**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)**
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal du 5 novembre 2019 tel qu'il a été déposé.

3 décembre 2019

ADOPTÉE

19-12-221

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2019-11-26**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2019-11-26 des comptes payés et à payer au montant de 150 207,31\$ pour le mois de novembre 2019, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois d'octobre 2019 au montant de 18 416,06\$.

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 168 623,37\$

ADOPTÉE

19-12-222

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 350 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 DÉCEMBRE 2019**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Hugues souhaite emprunter par billets pour un montant total de 350 700 \$ qui sera réalisé le 9 décembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
315-14	122 800 \$
317-14	227 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 315-14 et 317-14, la Municipalité de Saint-Hugues souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHAËL BERNIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 décembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	19 100 \$	
2021.	19 500 \$	
2022.	20 200 \$	
2023.	20 800 \$	
2024.	21 300 \$	(à payer en 2024)
2024.	249 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 315-14 et 317-14 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 décembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

19-12-223

**ADJUDICATION – EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 350 700\$ - 9 DÉCEMBRE 2019**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hugues a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets,

3 décembre 2019

datée du 9 décembre 2019, au montant de 350 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

19 100 \$	2,82000 %	2020
19 500 \$	2,82000 %	2021
20 200 \$	2,82000 %	2022
20 800 \$	2,82000 %	2023
271 100 \$	2,82000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,82000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

19 100 \$	2,10000 %	2020
19 500 \$	2,15000 %	2021
20 200 \$	2,25000 %	2022
20 800 \$	2,35000 %	2023
271 100 \$	2,50000 %	2024

Prix : 98,46700

Coût réel : 2,83906 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES CHENES

19 100 \$	3,28000 %	2020
19 500 \$	3,28000 %	2021
20 200 \$	3,28000 %	2022
20 800 \$	3,28000 %	2023
271 100 \$	3,28000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,28000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Hugues accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 9 décembre 2019 au montant de 350 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 315-14 et 317-14. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

19-12-224

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
D'ACTON ET DES MASKOUTAINS RELATIF AU TRAITEMENT  
DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER  
2020 – ADOPTION**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire relatif au traitement des matières recyclables pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

3 décembre 2019

Que ce conseil adopte le budget supplémentaire relatif au traitement des matières recyclables déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis copie dudit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE

19-12-225

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
D'ACTON ET DES MASKOUTAINS RELATIF AU TRAITEMENT  
DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER  
2020 – ADOPTION**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil adopte le budget supplémentaire relatif au traitement des matières organiques déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis copie dudit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 258-17-20, POUR FIXER LES TAUX DE  
TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES  
CONDITIONS DE PERCEPTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Michaël Bernier concernant le projet de règlement numéro 258-17-20 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de perception.

Ce règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le projet de règlement numéro 258-17-20.

**AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 230-1-20 VISANT LA MODIFICATION DE  
LA CLAUSE DE TAXATION IMPOSÉE DANS LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 230-04**

Avis de motion est donné par le conseiller Michaël Bernier, avec présentation du projet de règlement numéro 230-1-20 visant la modification de la clause de taxation imposée dans le règlement numéro 230-04.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement a été remise aux membres du conseil.

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le projet de règlement numéro 230-1-20.

19-12-226

**DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 – PAVAGE DRUMMOND INC. –  
TRAVAUX DE PAVAGE DES CHEMINS LAROCQUE ET  
GAUDREULT**

Suite à la réception du décompte progressif # 1, préparé par le Service d'ingénierie et d'expertise

3 décembre 2019

technique de la MRC des Maskoutains datée du 18 novembre 2019, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseiller présents,

D'autoriser le paiement du décompte # 1, à l'entrepreneur Pavage Drummond inc. au montant de 87 376,58\$, incluant les taxes, qui tient compte de la retenue de 5% prévue au contrat suite à la réception provisoire.

ADOPTÉE

19-12-227

**CONSTRUCTION D'UN CHALET DES LOISIRS – PLANS ET DEVIS – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS**

Considérant que le conseil désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives pour la construction du chalet des loisirs et des patinoires;

Considérant que des plans et devis doivent être joints à la demande lors du dépôt;

Considérant que le conseil s'est adjoint les services de André Duclos, architecte, lors de la séance d'ajournement du 11 février 2019, par l'adoption de la résolution # 19-02-32, afin de bien cibler et définir ses besoins;

Considérant l'offre de services reçue de André Duclos architecte en date du 3 décembre 2019, pour la préparation des plans et devis et le suivi de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat à Monsieur André Duclos, architecte, conformément à l'offre de services reçue en date du 3 décembre 2019.

ADOPTÉE

19-12-228

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – DOSSIER NO 00027850-1 – 54100 (16) – 2019-07-14-32 – DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hugues a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller René Martin, appuyée par la conseillère Audrey Lussier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues approuve les dépenses d'un montant de 95 907\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

19-12-229

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – ENVELOPPE POUR DES PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX - DOSSIER NO 00028796-1 – 54100 (16) – 2019-10-23-23 – DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hugues a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

3 décembre 2019

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Ginette Daviau, appuyée par le conseiller René Martin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues approuve les dépenses d'un montant de 95 907\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

**FONDATION CAMEL – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

19-12-230

**RENOUELEMENT ADHESION 2020 – FQM – (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS)**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2020.

ADOPTÉE

19-12-231

**RENOUELEMENT ADHESION 2020 – LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à Réseau d'Information Municipale du Québec pour l'année 2020.

ADOPTÉE

19-12-232

**RENOUELEMENT ADHESION 2020 – ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA**

Il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à l'OBV Yamaska pour l'année 2020.

ADOPTÉE

19-12-233

**RENOUELEMENT ADHESION 2020 – RÉSEAU ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à « Réseau Environnement » pour l'année 2020.

ADOPTÉE

19-12-234

**RENOUELEMENT ADHESION 2020 – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)**

Il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à l'Association de la lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) pour l'année 2020.

ADOPTÉE

3 décembre 2019

19-12-235

**ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DE CONSEIL  
POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 20 h :

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Mardi 14 janvier 2020	Mardi 4 février 2020
Mardi 3 mars 2020	Mardi 7 avril 2020
Mardi 5 mai 2020	Mardi 2 juin 2020
Mardi 7 juillet 2020	Mardi 11 août 2020
Mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2020	Mardi 6 octobre 2020
Mardi 3 novembre 2020	Mardi 1 <sup>er</sup> décembre 2020

ADOPTÉE

19-12-236

**POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS – ADOPTION**

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la FQM afin de réviser la structure salariale;

ATTENDU QUE la structure salariale a été conçue par la FQM et correspond aux orientations de la Municipalité en matière de gestion des ressources humaines et de rémunération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité adopte la structure salariale;

QUE la structure salariale entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020;

ADOPTÉE

19-12-237

**SIGNATURE – CONTRATS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale ou en leur absence, leur substitut, à signer les contrats des employés, pour l'année 2020, qui seront rédigés conformément à la politique de rémunération des employés, adoptée séance tenante.

ADOPTÉE

**DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil municipal le rapport émis par Monsieur Mathieu Brunelle-Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2019.

**DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES  
MEMBRES DU CONSEIL**

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé devant les membres du conseil un formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

En conséquence, je, Carole Thibeault, secrétaire-trésorière, atteste avoir reçu de chacun des membres du présent conseil lesdits formulaires dûment complétés.



3 décembre 2019

19-12-238

**DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES – NOMMER UN RESPONSABLE**

Dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Hugues autorise la présentation du projet de construction du chalet des loisirs et de patinoires au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Hugues à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de Saint-Hugues désigne madame Nathaly Gosselin, directrice générale adjointe, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

19-12-239

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE MTQ – FAUCHAGE DE LA ROUE 224**

Considérant le contrat intervenu entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Municipalité de Saint-Hugues, en mai 2017, pour le fauchage des levées de la route 224;

Considérant que ce contrat a été reconduit pour l'année 2018 et l'année 2019;

Considérant l'offre reçue du Ministère des Transports, par courriel, le 19 novembre 2019, afin de renouveler le contrat pour les saisons 2020, 2021 et 2022;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer au Ministère des Transports que la Municipalité de Saint-Hugues accepte de renouveler le contrat de fauchage des levées de la route 224 pour les saisons 2020 à 2022 inclusivement et ce, conformément aux informations reçues, par courriel, le 19 novembre 2019.

ADOPTÉE

19-12-240

**REPLACEMENT DU PANNEAU ÉLECTRIQUE STATION DE POMPAGE – ENTÉRINER LE MANDAT CONFIE À LA FIRME THIBEAULT ÉLECTRIQUE**

Considérant la résolution #19-09-164 adoptée à la séance régulière du 3 septembre 2019 pour l'acquisition d'une enseigne numérique de la firme Libertévision inc.;

Considérant la nécessité d'installer un panneau électrique supplémentaire à la station de pompage pour le branchement de cette enseigne;

En conséquence il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner le mandat confié à la firme Thibeault Électrique pour l'installation d'un panneau électrique supplémentaire à la station de pompage.

ADOPTÉE

19-12-241

**FORMATION OPA – YAN INKEL**

Considérant l'information reçue du responsable des travaux publics, à l'effet qu'il serait important qu'un 2<sup>e</sup> employé puisse suivre la formation en eau potable offerte dans le cadre du « Programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec »;

Considérant que M. Yan Inkel serait intéressé à suivre cette formation;

Considérant que cette formation, d'une durée de 8 jours, sera offerte en avril 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De permettre à M. Yan Inkel de suivre cette formation et de rembourser les frais d'inscription et de déplacement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

19-12-242

**CONTRAT D'ENTRETIEN DES GAZONS – SAISON 2020**

Il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'entretien des terrains de la Municipalité à la firme Lavage André pour la saison 2020, selon les termes du contrat à intervenir entre Lavage André et la Municipalité, tels que présentés aux membres du conseil pour approbation.

ADOPTÉE

19-12-243

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL (A.P.O.M.)**

Il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal, pour l'année 2020.

ADOPTÉE

19-12-244

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 269-17-19 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, en 2006, un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de ce règlement la municipalité a identifié divers éléments méritant d'être bonifiés afin de faciliter l'application de la réglementation et de mieux refléter les caractéristiques du territoire et du milieu bâti ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu, le 3 décembre 2019, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 3 décembre 2019, le second projet de règlement numéro 269-17-19 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage visant à actualiser certaines dispositions afin qu'elles soient mieux adaptées aux caractéristiques du territoire*»;

QUE ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

3 décembre 2019

Les conseillers Thomas Fortier-Pesant et René Martin votent contre la modification décrite à « L'Article 15 » qui se lit comme suit :

**ARTICLE 15**

Le plan de zonage, constituant l'annexe B du règlement de zonage, est modifié de manière à créer la zone numéro 106, à même une partie de la zone numéro 301-P. Cette nouvelle zone correspond au terrain situé en bordure de la rue Saint-Germain, entre le Centre de la petite enfance et la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

19-12-245

**COMITÉ DE REVITALISATION DE LA RIVIÈRE CHIBOUET –  
DEMANDE D'APPUI FINANCIER**

Considérant la demande d'appui financier reçue en date du 11 novembre du Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues est couverte en grande majorité par le bassin versant de la rivière Chibouet;

Considérant qu'au cours de l'année 2019, plusieurs projets ont été réalisés grâce à l'appui des municipalités et de plusieurs partenaires, ainsi qu'à l'implication des producteurs de la région;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De remettre la somme de 1 000\$ au Comité de revitalisation de la rivière Chibouet, afin de l'aider à réaliser ses objectifs pour la prochaine année.

ADOPTÉE

19-12-246

**LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 17 AU 21  
FÉVRIER 2020**

Dans le cadre de la prochaine édition des journées de la persévérance scolaire, l'école Saint-Hugues/Saint-Marcel prévoit organiser une activité, soit la tenue d'une conférence ou autre à l'intention des étudiants de l'école Saint-Hugues, afin de les encourager à persévérer dans leur programme scolaire.

Les membres du conseil municipal sont fiers de valoriser l'éducation et de contribuer à rappeler l'importance de la persévérance scolaire.

Afin d'aider l'école Saint-Hugues/Saint-Marcel à réaliser cette activité, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir la somme de 1 430\$ à l'école Saint-Hugues/Saint-Marcel pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

19-12-247

**ENTRAIDE MUTUELLE RELATIVE À LA SÉCURITÉ CIVILE –  
DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-  
RICHELIEU**

Considérant la demande de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu pour l'établissement d'une entente avec la Municipalité de Saint-Hugues relative à la sécurité civile;

Considérant le projet d'entente reçu de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu en date du 14 novembre 2019;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la directrice générale ou leur substitut à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

3 décembre 2019

19-12-248

**DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

**CONSIDÉRANT QUE** des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Hugues appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la municipalité de Saint-Hugues participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

**QUE** cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la députée, Chantal Soucy afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

**QUE** le maire et la directrice générale ou leur substitut soient autorisés à signer les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE

19-12-249

**PLAN D'IMPLANTATION CHALET DES LOISIRS - MANDAT ARPENTEUR**

Considérant que dans le cadre du projet de construction du chalet des loisirs, il y a lieu de faire faire le plan d'implantation du bâtiment;

Considérant l'offre reçue de Jean-Yves Tremblay, Arpenteur-Géomètre, en date du 28 novembre 2019;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier ce mandat à Jean-Yves Tremblay, Arpenteur-Géomètre, conformément à l'offre reçue, par courriel, en date du 28 novembre 2019.

ADOPTÉE

3 décembre 2019

19-12-250

**RÉFRIGÉRATEUR CANTINE – ENTENTE MARCHÉ DÉSILETS**

Considérant que le réfrigérateur de la cantine du terrain de balles est défectueux et doit être remplacé;

Considérant l'offre du Marché Désilets pour la fourniture, sans frais, d'un réfrigérateur pour la cantine et ce, incluant l'entretien régulier qui sera fait par la compagnie Pepsi;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre du Marché Désilets pour le prêt d'un réfrigérateur pour la cantine du terrain de balles et d'informer le Marché Désilets que la Municipalité de Saint-Hugues se tient responsable de tout bris occasionné à cet équipement que ce soit par vandalisme ou usage non conforme.

ADOPTÉE

19-12-251

**AMPLIFICATEURS D'ONDES CELLULAIRES – MAIRIE ET SALLE MUNICIPALE – MANDAT À LA FIRME « DANIEL RADIO TV ET FILS INC. »**

Considérant que dans le cadre de la mise à jour du plan des mesures d'urgence la municipalité a identifié la mairie comme centre de coordination et la salle municipale comme centre d'hébergement;

Considérant qu'il est primordial de pouvoir utiliser le cellulaire comme moyen de communication;

Considérant qu'il y a lieu de faire installer des amplificateurs d'ondes cellulaire dans ces deux édifices afin d'améliorer la communication cellulaire;

Considérant l'offre reçue, par courriel, de la firme Daniel radio tv et fils inc. en date du 3 décembre 2019;

En conséquence il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat à la firme Daniel radio tv et fils inc. pour l'installation de ces équipements, conformément à l'offre reçue en date du 3 décembre 2019.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

19-12-252

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt et une heures trente-cinq (21h35), il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce ( <sup>e</sup> ) jour de \_\_\_\_\_ 2019.

\_\_\_\_\_  
Richard Veilleux, maire

\_\_\_\_\_  
Carole Thibeault, secrétaire-trésorière  
et directrice générale